



COMMUNE DE VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SERVICE ETAT CIVIL

ARRÊTÉ N°2024ARRT190

**OBJET** : DELEGATION DE FONCTION  
OFFICIER D'ETAT-CIVIL  
A Mr Olivier NOGUES,  
Conseiller Municipal

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de Villeneuve-lès-Maguelone,

VU la loi du 05 avril 1884,

VU l'article L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'empêchement des Adjointes en exercice,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :**

**Monsieur Olivier NOGUES**, Conseiller Municipal de la Commune de VILLENEUVE-LES-MAGUELONE, est délégué sous notre surveillance et notre responsabilité en notre lieu et place et concourt avec nous, pour exercer les fonctions d'officier d'état civil.

**ARTICLE 2 :**

En sa qualité d'officier d'état civil, **Monsieur Olivier NOGUES** célébrera la cérémonie qui aura lieu :

**Le samedi 10 août 2024 à 16h30**

en la Mairie de VILLENEUVE-LES-MAGUELONE.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale ainsi que Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve-lès-Maguelone sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.  
Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie.

Publié le **17 JUL. 2024**

Pour extrait conforme  
En Mairie le 11 juillet 2024  
Le Maire  
**Véronique NEGRET**



Pour le maire empêché,  
le premier adjoint suppléant  
**Thierry TANGUY**

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours Citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).